

Canagrex

Je suis stupéfait par certains des propos qui ont été tenus sur la société que nous envisageons de créer, la société Canagrex. Le député qui vient de me céder la parole a dit que l'idée de créer une telle société n'était pas nouvelle, puisqu'il en a été question il y a de nombreuses années. Comme il l'a dit, notre parti l'a inscrite à son programme politique pendant deux campagnes électorales. Les Canadiens étaient au courant de nos intentions. Pourtant, ce soir, m'a-t-on dit, certaines personnes ont dit aux nouvelles que Canagrex aurait un monopole. Je prétends que ces bruits sont faux et mensongers. Il est impossible que la société exerce un monopole en premier lieu, et même plus tard, puisque les députés des deux côtés de la Chambre ont apporté des amendements à la loi au comité. Ils ont recommandé que nous modifions le bill pour que la société ne s'associe à d'autres entreprises qu'à condition d'y être invitée. Je ne vois pas comment ces personnes peuvent tenir les propos qu'elles ont tenus ce soir à la télévision. Je tiens à leur dire qu'elles devraient avoir honte de ce qu'elles ont dit, parce qu'elles savent parfaitement que ce n'est pas vrai.

M. Mayer: Qu'est-ce qui n'est pas vrai?

M. Whelan: La loi sur la société Canagrex ne prévoit aucun pouvoir de monopole. Le député le sait aussi bien que moi, et ces personnes le savent également aussi bien que moi. Mais elles ont fait peur aux Canadiens en leur disant que les fermiers ne pourront pas écouler leurs produits à moins de passer par l'intermédiaire de Canagrex. J'affirme que c'est un pur mensonge et ces personnes le savent. Elles se sont rendues coupables d'un délit contraventionnel.

M. Mayer: Vous ne savez même pas ce qu'est un délit contraventionnel.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'ai été aussi conciliant que possible lorsqu'ils ont pris la parole. Je ne comprends pas pourquoi ils commencent à s'exciter maintenant. Je tiens simplement à faire consigner certains faits au compte rendu.

Une voix: Pourquoi ne reprenez-vous pas votre lecture?

M. Whelan: Peut-être devrais-je en effet me reporter à une lettre que je lisais un peu plus tôt. Permettez-moi de vous en lire un passage:

Cher monsieur Whelan,

Merci de la force que vous apportez au cabinet et au gouvernement de notre grand pays.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Kempling: C'est vous-même qui avez écrit cela.

M. Whelan: C'est une lettre très courte. Je poursuis:

Je prie Dieu de vous accorder le supplément de sagesse et de force dont vous avez besoin pour vous dévouer au service des Canadiens.

Cette lettre provient d'un homme qui habite tout là-bas à Vancouver, en Colombie-Britannique. Si les députés d'en face y tiennent, je puis leur lire des milliers de lettres comme celle-là.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je reçois de nombreuses lettres d'éloges au sujet de ce que le gouvernement et moi sommes en train d'accomplir

au Canada. Je vous en lis une autre qui provient du Manitoba. M. Walter E. Kroeker écrit ce qui suit:

Je puis vous assurer que tous les habitants du comté d'Aroostook ont été très sensibles à vos efforts. Cela vous aurait réchauffé le cœur si tous ces cultivateurs avaient fait partie de vos électeurs!

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que vous savez où se trouve ce comté. Il est au plein cœur du pays de la pomme de terre, pas très loin de votre propre circonscription. Ces agriculteurs me félicitaient de ce que je fais en leur nom, en me signalant qu'il est impossible aux producteurs américains de livrer concurrence aux cultivateurs de pommes de terre du Canada. Cet énorme pays ne peut pas soutenir la concurrence du Canada grâce à ce que nous avons fait pour nos cultivateurs de pommes de terre. Il conclut sa lettre, ce Walker—qui est un de mes vieux amis, bien que nos opinions politiques divergent, je crois—en ces termes:

Je vous demande respectueusement de ne pas adopter de nouveaux programmes à l'intention des cultivateurs de pommes de terre, et notamment aucun programme de stabilisation. Cette recommandation exclut les mesures d'aide visant les exportations uniquement, comme Potatoes Canada et, lorsqu'elle sera en exploitation, Canagrex.

Voilà ce que désire Walter, un ancien président du Conseil horticole canadien. Il s'est lancé avec beaucoup de succès dans la culture de pommes de terre et dans la production d'autres denrées agricoles au Manitoba. Il s'occupe activement de radiodiffusion, de production de semences, etc... C'est l'un des hommes les plus érudits que connaisse cette province. Je suis sûr que le député qui a ouvert ce débat en conviendrait. Voilà le genre de lettre que M. Walter m'a écrite. Je réponds: «Formidable! Merci, Walter». Le député qui est assis juste en face de moi est son propre beau-frère.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Quand le député parle des États-Unis, je suis sûr qu'il connaît ce grand pays, l'importance de ses échanges commerciaux et son régime de libre entreprise. L'amendement 480, en vigueur dans ce pays, lui donne d'énormes pouvoirs pour écouler ses produits à perte.

Le député de Lisgar (M. Murta) a posé plusieurs questions à la Chambre sur ce que nous ferons si le secrétaire à l'Agriculture américain invoque l'amendement 480 et les pouvoirs qu'il lui confère. Ils s'inquiètent, et à juste titre, des pouvoirs prévus dans cet amendement. Les États-Unis peuvent acheter et vendre. Ils peuvent créer des installations dans d'autres pays en vue de transformer tous les produits qu'ils désirent. Ils peuvent le faire dans le cadre du grand régime de libre entreprise en vigueur aux États-Unis.

● (2120)

A quoi le bill de Webb Pomerane a-t-il servi? Les législateurs américains avaient appuyé en 1916 une mesure qui autorisait l'établissement d'un cartel pour fixer les prix. La loi a été promulguée et elle n'avait jamais été utilisée depuis 1916, mais le gouvernement des États-Unis d'Amérique a maintenant décidé d'avoir recours à cette loi afin de créer un cartel pour la volaille.